

Image not found or type unknown



Achat sans être marié

Par **Didi Odile**, le **18/03/2019** à **11:29**

Bonjour. Je souhaite acheter avec mon compagnon. Il a 2 enfants de précédentes unions. Moi je n'en ai pas. Ma question est donc sous quel régime acheter, que faire afin de se protéger l'un ou l'autre en cas de décès. Nous voudrions un régime, en cas de décès, qui permette que l'héritage se partage à la mort des 2